

Lyon, le 14 février 2023.

Effet et Variations

41 rue Paul Chenevard

69001 Lyon

Cher.e.s commerçant.e.s,

Dans le cadre de l'entretien régulier et de la mise à niveau des voies de circulation, et plus largement en relation avec le projet d'apaisement de la Presqu'île, de sécurisation, de développement des mobilités douces et de réduction du stationnement dit « sauvage », la Métropole de Lyon, en partenariat avec la ville et l'arrondissement, conduit un projet de réaménagement du Quai de la Pêcheurie dont les travaux débuteront le 13 mars 2023.

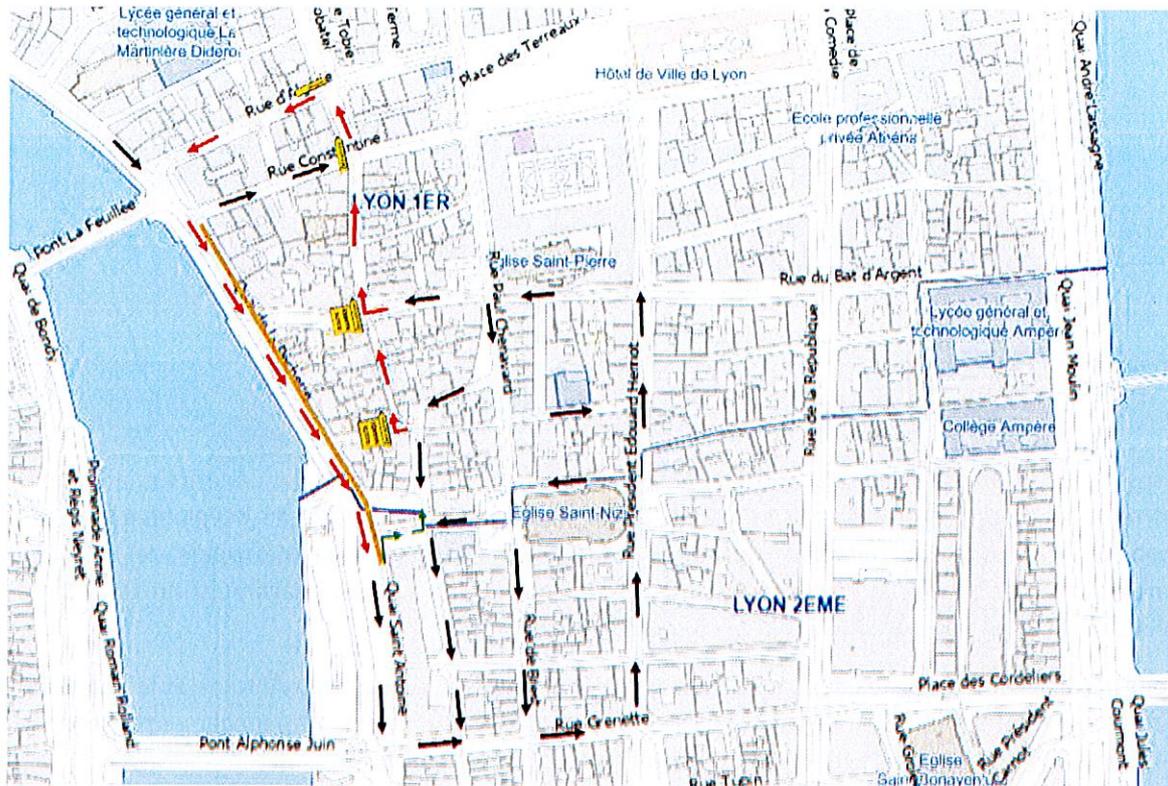
Dans la continuité des pistes déjà réalisées de part et d'autre sur le quai Saint Antoine et le quai Saint Vincent, un contre-sens cyclable va être créé pour assurer la continuité de l'aménagement. La voie de bus sera réaménagée pour éviter le stationnement abusif sur le quai.

Concernant l'organisation des livraisons nécessaires au bon fonctionnement de votre activité, le nouvel aménagement prévoit plusieurs aires dédiées entre la rue Longue et la rue Constantine : elles sont pérennisées et mises aux normes (il en est de même pour les places PMR). Leurs surfaces sont largement accrues et serviront également au marché des bouquinistes.

Ces nouveaux aménagements répondent aux mêmes objectifs politiques que le projet « Presqu'île à vivre » et s'inscrit dans la continuité du projet « Rives de Saône ». Ils permettront de recréer du lien entre la Saône et le quai.

Pendant toute la durée des travaux, du 13 mars au 23 avril 2023, la circulation du Quai de la Pêcheurie se fera uniquement sur la voie de bus et les rues Longue et Platière seront fermées à la circulation.

De ce fait, une partie du plan de circulation du quartier est modifié temporairement. Vous trouverez ci-après le plan de circulation valable pendant cette période (en noir : plan de circulation actuel – en rouge : plan de circulation valable pendant toute la durée des travaux).



Nous tenons à vous préciser que l'organisation des travaux pourra être impressionnante, notamment entre le 13 et le 20 mars 2023 puisque la chaussée actuelle sera désamiantée : toutes les mesures de sécurité devront donc être prises et nous vous invitons à respecter strictement ces règles qui vous seront communiquées ultérieurement.

Afin de vous expliciter le projet dans son intégralité, nous viendrons à votre rencontre très prochainement. La Métropole, quant à elle, vous fera parvenir une communication dédiée avec les dernières informations à connaître.

Cette période de travaux aura des incidences non négligeables sur la vie de quartier mais nous nous sommes assurés de minimiser l'impact sur votre activité. En cas de difficulté, la Métropole et la Mairie d'arrondissement restent à votre écoute et à votre entière disposition.

Je vous prie d'agréer, cher.e.s commerçant.e.s, l'assurance de nos salutations distinguées.

Yasmine Bouagga,

Bertrand Pinoteau,

Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Adjoint en Mairie du 1<sup>er</sup> en charge de l'économie durable.